

Date d'envoi de la convocation : 22 novembre 2019

---

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 28 novembre 2019**

---

L'an deux mille dix-neuf, le 28 du mois de novembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Steve LOZANO qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY  
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. le Maire  
M. Denis LAGOFUN qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE

Absent et non représenté : 1 M. Joris MONSEIGNE

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

## N°DL28112019-04 : Modification de la composition de la commission de délégation de service public suite à la démission d'un conseiller municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales qui détermine la composition des commissions de délégation de service public

Vu la délibération n°DL26022015-10-1 relative à l'élection des membres de la commission de délégation de service public,

Vu la délibération n°DLO2032017-07 relative à la désignation des membres de la commission de délégation de service public suite à la démission de deux conseillères municipales,

Considérant la démission de Monsieur Michel Bauer de ses fonctions accordée par Madame la Préfète en date du 3 octobre 2019,

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Bauer au poste qu'il occupait en tant que membre titulaire de la commission de délégation de service public,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la composition de la commission de délégation de service public,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### ARTICLE 1

CONSTATER la démission de Monsieur BAUER, membre titulaire de la commission de délégation de service public.

### ARTICLE 2

RAPPELER la composition de la commission d'appel d'offres issue de la modification du 2 mars 2017 :

Commission de délégation de service public			
<b>Président</b>		<b>Vice-Président</b>	
PEYRONDET	Laurent	LOZANO	Steve
<b>Membres titulaires</b>		<b>Membres suppléants</b>	
BAUER	Michel	BACQUEY	Alexia
DEBEVER	Adrien	LAVERGNE	Sylvie
WILHELM	Philippe	MORISSET	Patrick
BOISSON	Jérémy	LABBÉ	Bénédicte
MAS	Jean-Yves	LAGOFUN	Denis

### ARTICLE 3

METTRE A JOUR et PRENDRE ACTE de la composition de la commission de délégation de service public comme suit :

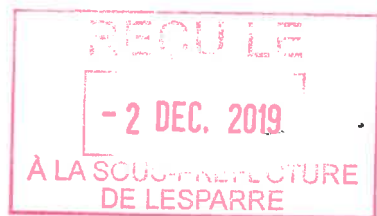
<b>Commission de délégation de service public</b>			
<b>Président</b>		<b>Vice-Président</b>	
PEYRONDET	Laurent	LOZANO	Steve
<b>Membres titulaires</b>		<b>Membres suppléants</b>	
BACQUEY	Alexia	LAVERGNE	Sylvie
DEBEVER	Adrien	MORISSET	Patrick
WILHELM	Philippe	LABBÉ	Bénédicte
BOISSON	Jérémy	LAGOFUN	Denis
MAS	Jean-Yves		

**Délibération adoptée.**

**POUR : 25** M. Le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mmes Catherine DUBOURG, Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mmes Amandine VIGNERON et Michèle VIGNEAU.

**ABSTENTION : 1** M. Jean-Michel JESUPRET

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



**Le Maire  
Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

**- 2 DEC. 2019**

**- 2 DEC. 2019**

